Voici la quatrième question:

"Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et quelle somme globale

avait-on alors dépensée pour ce projet?

La réponse à la partie 4 est que la décision de renoncer à ce projet a été prise le 24 juillet 1956. On avait dépensé à ce titre \$5,052,617.55.

Voici la cinquième question:

"Combien a coûté l'édifice destiné à loger cette école?

La réponse à la partie 5 est que le bâtiment qui devait abriter l'appareil d'entraînement a une superficie de 75,655 pieds carrés. L'appareil d'entraînement devait occuper 35,000 pieds carrés. Le coût proportionnel de ces 35,000 pieds carrés est de \$700,000.

Voici la sixième question qui avait été posée:

A quelles fins est présentement utilisé le bâtiment?

La réponse à la sixième partie est que cet espace servira à loger un autre appareil d'entraînement, que l'on vient de commander au Royaume-Uni et qui coûtera un demi-million. Il sera installé en 1958-1959.

M. Murphy:

D. Il y a une autre question que j'aimerais à poser à M. Sellar. Je me demande si nous pourrions savoir à quel moment on a reçu cet appareil de \$900,000 qui nous vient de l'Angleterre. Dans la réponse du ministre, que vous venez de nous lire, on dit que cet appareil servira aux mêmes fins que celui dont le coût avait été estimé à 19 millions de dollars.—R. Vous me demandez quand l'appareil a été reçu? Il faudrait que je m'informe.

D. Quand a-t-il été disponible?—R. Je devrai m'informer à ce sujet. Je

l'ignore.

M. Murphy: Monsieur le président, a-t-on l'intention de demander au ministre et au sous-ministre de témoigner devant notre Comité?

Le président: Si nous en avons le temps, oui.

M. PICKERSGILL: En ce qui concerne le point soulevé par M. Walker et M. Winch, permettez-moi de dire que nous ne devrions pas nous attendre que l'Auditeur général nous donne ces renseignements. Je crois qu'il s'agit plutôt de questions qui sont du ressort du sous-ministre de la Défense nationale ou l'un de ses fonctionnaires.

M. CAMPBELL (Stormont): Monsieur le président, M. Clemenceau a déclaré que la guerre est chose trop sérieuse pour la laisser aux généraux. Par analogie, lorsque nous traitons d'une pareille somme d'argent, j'estime que l'affaire est trop sérieuse pour la laisser aux amiraux. Je propose que cette question soit soulevée à la Chambre des communes au cours de l'étude des prévisions budgétaires. Il me semble qu'une grave erreur a été commise dans cette affaire.

Le président: Comme je l'ai déjà dit, la raison pour laquelle la question a été soulevée ce matin est tout simplement pour la porter à votre attention. Je doute beaucoup que nous ayons le temps au cours de la présente session, de la traiter aussi minutieusement que nous devrions le faire. Si vous voulez soulever la question à la Chambre des communes, vous en avez évidemment le droit.

M. Winch: Monsieur le président, je crois que nous négligeons une considération très importante dans la discussion des problèmes de ce genre. Si nous les croyons importants, ils doivent être étudiés par notre Comité, parce qu'ici nous pouvons appeler les fonctionnaires du ministère et leur poser des questions. Il est impossible de faire cela à la Chambre des communes.